



Catherine GUICHARD - Josselin NAUT

Notaires Associés

Successeurs de Maître Jean-Pierre JEUNET

Centre Juridique

14 Bd Dumaine de la Josserie - BP 74136 – 35 741 PACE CEDEX

Téléphone : 02.99.60.61.08 – Télécopieur 02.99.60.24.17

office.notarial.pace@notaires.fr

DOCUMENT A FOURNIR POUR L'OUVERTURE

D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

- Acte de décès,
- Livret de famille pour les personnes mariées,
- Contrat de mariage ou pièces relatives au changement de régime matrimonial,
- Copie de la donation entre époux,
- Etat-civil, adresse, profession, situation matrimoniale et copie livret de famille dans son intégralité des héritiers,
- Titres de propriété des biens immobiliers.

Les documents suivants ne sont pas à fournir si le défunt a adopté le régime de la communauté universelle, à savoir :

- Carte grise des véhicules immatriculés au nom du défunt,
- Portefeuille de titres boursiers,
- Relevés d'identité bancaires ou postaux,
- Derniers avis d'impôts sur les revenus, taxe foncière et d'habitation, copie des différentes déclarations fiscales,
- Documents relatifs aux caisses de retraite, mutuelles,
- Tous documents relatifs aux dettes et particulièrement aux cautionnements que le défunt a pu donner.